

règlement :



Ce règlement ne déroge pas aux règles de sécurité en vigueur dans ce bâtiment.

Le simple fait de participer à cette dictée implique que le participant :

- accepte sans réserve le présent règlement et ses avenants ;
- accepte sans réserve les décisions souveraines des organisateurs ;
- s'engage à ne pas mettre en cause la qualité et la pertinence du texte ;
- s'engage à ne pas mettre en cause l'organisation et le fonctionnement de cette prestation.

L'accueil des participants débutera à 14 heures au pied du bâtiment de la salle d'Armes.

Le nombre de places est limité à 150.

La participation est gratuite.

La dictée débutera à 14 heures 30 précises.

Passée l'heure de début de la dictée, l'accès à la salle sera interdit.

Le participant doit se munir de son stylo à bille.

L'emploi de tout moyen ou document d'aide à l'orthographe est interdit.

La dictée sera lue dans son intégralité une première fois puis chaque phrase sera lue à plusieurs reprises au rythme courant d'une dictée. Une relecture intégrale sera effectuée à la demande éventuelle des participants.

S'agissant d'un divertissement, le participant corrigera lui-même sa copie. S'il le souhaite, il peut échanger sa copie avec celle de son voisin de table.

Seront considérés comme une faute à un point :

- un mot mal orthographié ;
- l'absence de majuscule ;
- une majuscule non accentuée ;
- une faute de grammaire ;
- l'absence de signes diacritiques ou typographiques.

Plusieurs fautes dans un même mot compteront pour un point.

Le référentiel est constitué du dictionnaire de l'Académie française (www.academie-francaise.fr) et du lexique des règles typographiques de l'imprimerie nationale.

Les participants qui le souhaitent pourront indiquer leur résultat.

Les décisions des organisateurs sont sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de suspendre ou d'interrompre la dictée à tout moment pour quelques raisons que ce soit et leur responsabilité ne saurait être engagée.